La Carrière Municip[a]

de

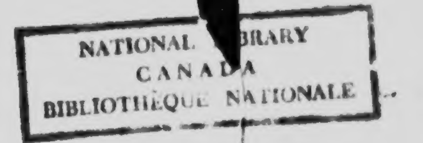
L'Échevin W. J. Froulx

DISCOURS

Prononcé par

M. EUGENE W. VILLENEUVE

à l'assemblée contradictoire
du 16 Janvier 1908.



tez contre M. Vandelac

1. Parce qu'il n'a aucune des capacités requises our faire un bon échevin.

2. Parce qu'il s'est présenté en 1902, en 1904, contre le parti de la réforme contre MM. Hébert et Proulx et qu'il a été défait.

3. Parcequ'il a été battu à trois élections consécntives dans ce quartier.

4. Parcequ'il a déclaré à l'assemblée du 25 janvier que s'il était battu à cette élection il se porterait de nouveau candidat en 1910: n'est-ce pas braver l'opinion publique?

5. Parcequ'il n'a pas le droit d'acheter un siège d'échevin.

6. Parcequ'en 1902, ee 1904, il était candidat des trusts et que s'il eut été élu, (*en aucune de ces élections il eût voté comme Proulx*,) il aurait suivi la même ligne de conduite que Proulx, étant supporté par les mêmes intérêts.

7. Parceque on ne doit pas voter pour un candidat, par sympathie, ni par pitié des milliers de dollars déjà dépensé par ce candidat.

8. Parceque dans l'intérêt de M. Vandelac luimême, il ne doit pas être élu.

9. Parcequ'un siège à l'hôtel de ville doit être par les citoyens et non acheté par un candidat.

rceque c'est une charité à lui faire que de la vie privée.

t dans l'intérêt du quartier St- de Montréal.

La Carrière Municipale

de

L'Échevin W. J. Proulx

DISCOURS

Prononcé par

M. EUGENE W. VILLENEUVE

à l'assemblée contradictoire
du 16 Janvier 1908.





‿iscours de M. Eugène W. Villeneuve.

Voici le texte du discours prononcé par M. Eugène W. Villeneuve, candidat au siège No 2 du quartier St-Jean-Baptiste, à l'assemblée contradictoire du 16 janvier courant :

Messieurs les électeurs du
quartier St-Jean-Baptiste :

Quand on est venu il y a quelques jours m'offrir la candidature du quartier St-Jean-Baptiste au siège No. 2, j'ai accepté avec hésitation de me laisser porter candidat. Je considère que je vous dois ce soir de franches explications, et si vous voulez bien m'accorder quelque peu votre attention, tout en discutant avec vous les affaires municipales actuelles, je vous donnerai les raisons qui me poussent à vouloir vous représenter dans le conseil de ville.

Né dans le quartier St-Jean-Baptiste, j'y ai toujours vécu et je crois être favorablement connu de la plupart d'entre vous. Je ne prétends pas invoquer ces titres à mon droit de vous représenter au conseil, car si je n'avais que cela à mon actif, vous pourriez me reprocher que ce n'est pas suffisant.

Je n'envisage pas la position d'échevin comme un honneur seulement, si vous m'envoyez au conseil, je serai sans doute flatté d'être votre élu, mais je me souviendrai aussi que de lourdes responsabilités m'incomberont et, regardant le passé, je devrai m'efforcer de ne pas tomber dans les mêmes erreurs que mon prédécesseur. Je puis vous dire que très jeune je fus mis au courant des affaires municipales. Cela date d'avant l'annexion du village St-Jean-Baptiste à la ville de Montréal. Ces questions m'ont [illegible] intéressé depuis. J'ai suivi de très près toutes les délibérations de nos conseils de ville, et si j'ai été le témoin des progrès de la métropole, au moins depuis les 20 dernières années, il me faut du même coup avouer qu'à plusieurs reprises, j'ai été peiné de voir les descous de certaines manœuvres et de constater que certains de vos représentants, à vous contribuables, se montrent si oublieux du mandat que vous leur avez confié. Ce n'est pas tout de voir les défauts d'une administration, il faut de plus en chercher le remède et l'application la plus adéquate et conforme aux besoins de la population.

Au point de vue de son importance commerciale, la ville de Montréal est certes la métropole du Canada. A l'étranger quand on parle du Canada, tout de suite, l'on parle de sa métropole. Mais à côté de sa grande réputation commerciale, il faut avouer que Montréal a aussi une réputation de beaucoup moins enviable, je veux dire et je crois me faire ici l'écho de la masse des étrangers, que Montréal est surtout célèbre par sa mauvaise administration municipale.

En effet, si Montréal avait été une ville bien administrée, les visiteurs étrangers lui décerneraient-ils comme ils le font tous les ans un brevet de malpropreté pour le mauvais entretien de ses rues, de ses pavages et de ses trottoirs ! Si la ville de Montréal avait été une ville bien administrée, auriez-vous dû souffrir de la disette d'eau ? seriez-vous encore les victimes du monopole de l'éclairage ? paieriez-vous des taux d'assurances si exorbitants ? verriez-vous une administration de police corrompue, ignorante de ses devoirs et fermant les yeux sur les pires abus ? La dette publique serait-elle aussi élevée et la meilleure partie de nos revenus devrait-elle s'employer au paiement de l'intérêt de cette dette si notre ville avait été bien administrée ? Aurions-nous à crier contre le patronage, les gros salaires, l'octroi des contrats au gré [illegible] soumissionnaire et tant plus [illegible] abus auxquels je reviendrai d'autres [illegible]ement tantot plus long[illegible]

Après av[illegible] considéré toutes ces choses, j'ai ac[illegible]cepté la candidature.

LORSQUE J'AURAI MIS SOUS

VOS YEUX LES DETAILS DE LA CONDUITE MUNICIPALE DE L'ECHEVIN PROULX, que je vous aurai prouvé d'une manière évidente combien il s'est montré indigne de votre confiance, en répudiant les engagements qu'il avait pris, et après vous avoir entretenu quelques instants de M. Vandelac, il me semble, dis-je, que vous reconnaîtrez les droits que je puis avoir à vous demander vos suffrages, surtout, lorsque je vous aurai expliqué les améliorations que j'entends faire dans les limites de mon possible à notre administration municipale.

IL EST INUTILE DE VOUS FAIRE DES PROMESSES ECRITES. LES ELECTEURS SAVENT AUJOURD'HUI CE QUE VAUT LA PROMESSE SIGNEE D'UN CANDIDAT. LA CONDUITE DE L'ECHEVIN PROULX EN EST UN EXEMPLE FRAPPANT.

BUREAU DE CONTROLE

Je me présente devant vous avec des principes arrêtés sur les questions municipales. On ne peut nier que notre ville est mal administrée, surtout parce que notre système est défectueux. Il faut un changement radical à l'Hôtel-de-Ville, et je suis en faveur d'un bureau de contrôle. Il faut nécessairement mettre fin au système de patronage qui ruine notre administration. Aujourd'hui nos échevins sont entre les mains des entrepreneurs et de certains hôteliers. Le souci de se faire réélire est le seul motif qui guide leurs votes. M. Proulx, lui, est en faveur du système actuel. Il ne veut pas de changements parce qu'ils est le président du comité de police, ce qui lui donne une influence dont il abuse généralement.

Il nous faut un gouvernement d'affaires, car nous dépensons au delà de cinq millions de taxes par année. N'est-il pas juste que cette énorme dépense soit contrôlée par des hommes libres de toute influence extérieure et indépendants de toute lutte électorale? Aujourd'hui ce sont les influences personnelles qui font nommer les fonctionnaires publics, ce n'est pas le talent ni la compétence. Les échevins placent leurs amis leurs parents. Chaque année nous avons des sommes exorbitantes en dommages de toutes sortes, parce que les départements sont mal administrés.

Avec un bureau de contrôle, nous n'aurions pas eu de disette d'eau dans le quartier Saint-Jean-Baptiste; la question du gaz serait réglée depuis longtemps; nos rues ne seraient pas dans l'état disgracieux où elles se trouvent; l'Ile Ste-Hélène n'aurait pas été achetée pour $200,000 quand nous en avions la jouissance depuis longtemps pour rien; mais nous aurions de l'argent pour remplir les cavités des pavages en asphalte, pour balayer ces pavages, pour enlever les ordures et tenir nos rues et nos ruelles dans un état convenable, et, en outre, il y aurait moins d'ambition pour arriver au conseil de ville. Avec le bureau de contrôle vous ne verrez pas le gaspillage scandaleux de l'argent public, ce ne sera plus la lutte d'un quartier contre un autre, mais nous aurons une administration juste pour tout le monde.

La première administration faite par ce bureau sera de mettre nos rues dans un bon état de réparations temporaires par toute la ville, et cela fait, à mon avis, l'on devrait prendre la rue Saint-Laurent comme centre de la ville et procéder aux travaux permanents à l'est et à l'ouest, de façon qu'ils puissent se faire avec système et régularité et non pas tel que la chose arrive aujourd'hui en favorisant les échevins d'un quartier au détriment d'un autre.

BUDGET

Nous avons un budget de $5,086,721. Nous payons $1,400,385 en intérêt sur la dette. Les salaires se chiffrent à près d'un million. Il reste environ $2,686,000 pour toute l'administration civique, c'est-à-dire les trois-quarts de ce qu'il nous faudrait réellement. La réduction des revenus de la taxe de l'eau est de $200,000 cette année. Il nous en coûtera peut-être d'avoir réduit ce revenu. La ville ne peut faire face cette année qu'à la moitié de cette réduction. CE NE SONT PAS LES PETITS LOCATAIRES QUI PROFITENT DE CETTE REDUCTION, CE SONT PLUTOT LES GENS QUI

PAIENT DE GROS LOYERS.

Il est indiscutable que l'administration a été trop extravagante, et dans un av— rapproché la ville sera obligée imposer de nouvelles taxes pour combler les déficits.

Nous sommes en train d'annexer de nouvelles municipalités qui ont pris la précaution de bien s'endetter avant de se mettre sous notre gouvernement. Les travaux publics deviennent plus nombreux et plus dispendieux d'année en année. Le revenu ne peut pas rester stationnaire. Il faudra l'augmenter et on ne peut l'augmenter qu'en vous imposant de nouvelles taxes. Ce sera le locataire qui à la fin du compte paiera les pots cassés lorsque son loyer sera augmenté en proportion des nouvelles charges imposées à son propriétaire.

Si la corporation était administrée comme une maison d'affaires, nous sauverions audelà d'un quart de million par année. Il n'y a pas de département qui n'ait trop d'employés. Allez à l'Hôtel de Ville, et vous verrez tous les jours des hommes qui n'ont rien à faire. Quelques-uns même ne vont à leur bureau que lorsque cela leur plaît.

DETTE DE LA VILLE

Notre dette est de $31,226,712. Elle est plus élevée que celle de toute autre ville sur le continent américain en proportion de la population. Elle est plus élevée que celle du gouvernement provincial. C'est-à-dire qu'avec une population de 100,000 âmes, nous devons plus que toute une Province, qui compte 1,800,000 habitants; et il ne faut pas oublier qu'à part la dette de la Ville nous sommes tenus de payer aussi notre part de celle de la Province. C'EST LA DANSE DES MILLIONS. Les échevins votent des centaines de mille piastres avec autant de sans gêne que s'il s'agissait de quelques écus. Cette année ils ont voté dans un quart d'heure un budget de cinq millions. A Ottawa, on discute pendant des mois pour accorder les appropriations de l'année.

DATE DES ELECTIONS

La date des élections municipales devrait être fixée au 1er novembre, afin de permettre aux nouveaux élus de voter eux-mêmes les crédits de l'année suivante et d'en prendre alors toute la responsabilité, car le système actuel laisse pratiquement aux échevins sortant de charge, élus ou non l'administration des affaires de l'année et en prévision des élections on vote à droite et à gauche des augmentations de salaires, on donne des contrats sans s'occuper aucunement des intérêts de la Ville.

ECHELLE DES SALAIRES

Pour mettre fin à ces augmentations scandaleuses des gros traitements, je proposerai, si je suis élu, une échelle de salaire fixe pour 10 ans, durant lesquels aucun gros salaire ne pourra être augmenté.

TAUX D'ASSURANCES

Si la dette de Montréal est la plus élevée de toutes les villes d'Amérique, en porportion de la population, je vous ferai remarquer aussi que les taux d'assurance que nous payons, sont ruineux pour l'industrie et les particuliers, et ils sont la cause que le commerce de la partie congestionnée de Montréal est dans une position tout-à-fait désavantageuse en comparaison avec celui des autres villes et cet état de choses a existé et existe encore depuis l'entrée de Monsieur l'échevin Proulx à l'Hôtel-de-Ville.

Qu'a fait M. Proulx pour améliorer la situation, lorsqu'il était membre de la Commission du Feu et depuis? Il répondra qu'il ne fait plus partie de cette commission. Mais son devoir comme échevin n'est-il pas de surveiller l'administration générale de la Ville et non celle d'un seul département comme cela lui est arrivé depuis deux ans avec le fiasco monumental que tout le monde connaît.

SUFFRAGE DES DAMES

La charte de la ville donne droit de vote aux dames, mais elle ne fait rien pour leur faciliter le moyen de s'en servir. Il y a à Montréal près de 8,000 femmes qui ont droit de vote. Il y en a près de 400 dans le quartier St-Jean-Baptiste. Pourquoi ne leur montre-t-on pas plus d'égards? Pourquoi sont-elles encore obligées d'aller voter dans des polls remplis

de fumée et entourés de cabaleurs? Si je suis élu, je proposerai que dans chaque quartier, un poll spécial soit établi pour les dames, un poll où elles auront une chambre propre et bien meublée et où elles pourront se rendre sans craindre d'être froissées ou insultées. Voilà une réforme qui, j'en suis certain, rencontrera l'approbation de tous les électeurs du quartier St-Jean-Baptiste, car ce sont de galants hommes et des électeurs pratiques.

Si je suis élu je trouverai le temps de me renseigner sur l'administration générale de la Ville.

Si je suis élu je voterai pour la réduction du nombre d'échevins, l'administration de la ville y gagnera, sans compter que ce sera une économie considérable.



PARLONS MAINTENANT DE LA CARRIERE MUNICIPALE DE L'ECHEVIN PROULX. IL A ETE ELU EN 1904 AVEC UN PROGRAMME QUI CONTENAIT DES PROMESSES TRES SERIEUSES QUI AURAIENT ETE RESPECTEES PAR UN HOMME SOUCIEUX DE LA PAROLE DONNEE AUX ELECTEURS.

L'article 3 de ce programme se lit comme suit : (je traduis de la version anglaise)—"Placer sous le contrôle d'une commission spéciale les services de l'éclairage et des tramways."

L'article 9 dit que l'échevin Proulx fera "une opposition franche à l'extension des privilèges de toutes les compagnies intéressées dans le service public."

L'article 10 promet "de faire diminuer les taux d'assurance."

L'article 14 promet "de protéger les maçons et les tailleurs de pierre en imposant une taxe sur toute la pierre apportée du dehors de Montréal."

AUCUNE DE CES PROMESSES N'A ETE ACCOMPLIE, mais l'échevin Proulx est devenu partisan servile de toutes les compagnies de la Ville. IL A FAILLI A SA PAROLE DONNEE. Il a leurré les citoyens du quartier, IL A FOULE AUX PIEDS LES ENGAGEMENTS QUE DOIT RESPECTER TOUT HOMME PUBLIC.

Il a été élu en qualité de partisan de la réforme comme ami et collègue de M. Laporte, et L'HONNEUR L'OBLIGEAIT A NE PAS TRAHIR SON CHEF, à l'aider, à le supporter au lieu d'aller se jeter dans les bras des directeurs des TRUSTS.

Lors de sa première élection, l'échevin Proulx s'est fait recommander aux électeurs par des lettres de MM. Laporte & Ames et Vallières. Ce sont les organisateurs de la réforme qui l'ont élu et il les a récompensés en se livrant à leurs ennemis. Il est devenu et est resté la chose des grandes compagnies et il est prêt à tout leur sacrifier. Pour vous en donner un exemple, je puis vous rappeler son attitude sur la question du gaz.

QUESTION DU GAZ, 1905

C'est la motion Proulx qui a provoqué, le 15 mai 1905, le véto du maire Laporte sur l'offre du Conseil à la Compagnie nous engageant pour un contrat de 15 ans à compter de 1910 ce qui équivalait à un contrat de 20 ans aux prix suivants : pour le gaz d'éclairage $1.20 avec une réduction de cinq centins par

année jusqu'à ce que le prix tombe jusqu'à une piastre, et à ce même prix jusqu'à 1925. Pour le gaz de chauffage, $1.00 avec une réduction de 5 centins par année jusqu'à ce que le prix tombe à 90 cents et à ce prix jusqu'à 1925. Il nous obligeait à deux gazomètres. Le rapport Bemis disait pourtant qu'à 87 cents la compagnie faisait un profit raisonnable. Vous avez voté contre le véto du maire Laporte, qui lui, défendait les intérêts de la ville et refusait de la lier par un contrat si désastreux pour les citoyens. Dans ces circonstances, vous avez été traître à vos électeurs. Je vous demande si le vote que vous avez donné ce jour-là était inspiré par la bonne foi.

QUESTION DE L'ECLAIRAGE, 1907

Le vote de l'échevin Proulx en faveur du projet Payette, le 4 février 1907, restera comme une tache INEFFAÇABLE, et pourquoi?

"Le 10 janvier 1906, des citoyens et contribuables se réunissaient dans les salles de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour discuter les principales questions municipales et adoptaient le programme suivant:

"Le Conseil entrera immédiatement en négociations avec la Compagnie du Gaz en vue de conclure avec elle un nouveau contrat de dix ans, au plus.

"Il ne sera pas accordé à cette compagnie un prix excédant 87 cents le mille pieds pour tous les usages, les charges de la Compagnie restant ce qu'elles sont et les nouveaux taux entrant en vigueur immédiatement. La Ville se réservera le droit de mettre fin au contrat à l'expiration de chaque période de cinq années, par voie d'expropriation, sans payer la valeur de l'achalandage.

Si le Conseil échoue dans les négociations ci-dessus, il demandera immédiatement à la LEGISLATURE PROVINCIALE les pouvoirs nécessaires pour municipaliser et affermer le service du gaz."

Le 23 janvier M. L. P. Bérard adressait la lettre suivante à tous les candidats aux honneurs municipaux, avec copie du programme ci-contre:

Montréal, 23 janvier 1906.

Monsieur,

A une assemblée du Comité des Citoyens, section française, tenue à la Chambre de Commerce, le 23 janvier, 1906, à midi, il a été résolu unanimement que le secrétaire envoie aux candidats à l'échevinage, le programme adopté à une réunion des Citoyens, tenue à la Chambre de Commerce, le 10 janvier courant, et adopté plus tard par la section anglaise, au Board of Trade, et de demander à chacun des candidats leur opinion sur le dit programme, et s'ils sont disposés à incorporer ces divers articles dans leurs programmes respectifs.

En conséquence, vous trouverez sous ce pli le dit programme, et vous êtes respectueusement priés de répondre à la présete le ou avant le 28 courant, sinon votre silence devra être considéré par le Comité comme un refus de votre part de donner votre adhésion au dit programme.

Par ordre,

L. P. BERARD,
80 St-Gabriel, Montréal.
Secrétaire du Comité des Citoyens,
Section Française.

REPONSE DE L'ECHEVIN PROULX AU COMITE DES CITOYENS

MONTREAL, 25 JANVIER 1906.

MONSIEUR,

"J'ACCUSE RECEPTION DE LA VOTRE DU 23 COURANT, ME COMMUNIQUANT LE PROGRAMME EMIS PAR LE COMITE DES CITOYENS A SA REUNION DU 10 JANVIER COURANT ET SANCTIONNE LE 23. EN REPONSE, J'AI L'HONNEUR DE VOUS DIRE QUE J'ADHERE ENTIEREMENT A CE PROGRAMME QUI EST CELUI QUE JE SOUMETS A MES ELECTEURS DANS LA LUTTE PRESENTE.

"VOUS POUVEZ ETRE ASSURE, M. LE SECRETAIRE, QUE JE FERAI TOUT EN MON POUVOIR POUR ASSURER LE SUCCES DE CE PROGRAMME QUI, JE N'EN DOUTE PAS, EST POUR LE PLUS GRAND BIEN ET POUR LE PLUS GRAND INTERET DE LA CITE DE MONTREAL.

(SIGNE)

W. J. PROULX.

Voici ce que le projet Payette comportait :

Prix du gaz d'éclairage pour

1907.	$1.05
1908.	1.00
1909.	.95
1909 à 1930	90

Pour le gaz de chauffage, 1907

à 1908.	.95
1909 à 1930.	.90

Et le loyer d'un seul gazomètre à compter de 1910 avec privilège de l'acheter.

PRIX DE L'ELECTRICITE

Les lampes des rues. $60.06

Pour les citoyens 15 cents par heure kilowatt moins 20 pour cent d'escompte jusqu'à 1910 et 33 1-3 pour cent d'escompte jusqu'en 1930.

Je ne dirai pas que cette offre était extraordinaire, qu'il me suffise de vous rappeler que la Royale Electrique, il y a plusieurs années, lorsque le pouvoir électrique était fourni par la vapeur et coûtait cher (tandis que de nos jours il est entièrement hydraulique et coûte à peu près rien). la Royale Electrique, dis-je, donnait une réduction de 33 1-3 pour cent et même aujourd'hui, on donne une réduction de 40 pour cent aux consommateurs de Westmount. Je ne fais pas mention des prix demandés pour le pouvoir moteur des manufacturiers mais je vous dirai qu'en faisant une comparaison avec les offres qui sont actuellement devant le Conseil, vous trouverez une différence en faveur du nouveau prix d'au moins 10 pour cent. Si nous allons avoir du gaz et de l'électricité à meilleur marché, et cela dans un avenir rapproché, ce n'est pas à l'échevin Proulx que nous en serons redevables, mais aux citoyens qui sont allés à Québec et qui ont réussi à obtenir de la Législature "QUE TOUT CONTRAT DONNE PAR UNE MUNICIPALITE POUR UNE PERIODE DEPASSANT 10 ANS SOIT SOUMIS A LA RATIFICATION DU PEUPLE." Cela tuait le projet Payette, car l'on osait pas le soumettre au peuple qui n'en voulait pas.

Malgré que l'échevin Proulx dût savoir cela, il vota avec la majorité sans s'occuper de la PAROLE DONNEE, ni de sa REPUTATION. M. Proulx, avait fait, lors de son élection, un contrat avec les citoyens de Montréal, avec ses électeurs, et il n'avait pas le droit de renier sa signature sans les consulter. C'était un contrat entre deux parties, et comme NOTAIRE DISTINGUE QU'IL EST, IL AURAIT DU RESPECTER L'ENGAGEMENT QUI LE LIAIT. UN NOTAIRE, PLUS QU'UN AUTRE, DOIT SURTOUT RESPECTER SA PAROLE ET SA SIGNATURE. JE POURRAIS LUI RAPPELER QUE LA LOI FRANÇAISE EXIGE D'UN NOTAIRE UN CERTIFICAT DE MORALITE ET DE CAPACITE; QU'IL FAUT TROUVER EN LUI UN JUGE INCORRUPTIBLE ET ECLAIRE, ET QUE LES COMBINAISONS DE MAUVAISE FOI ECHOUENT DEVANT SES LUMIERES ET SON INTEGRITE. TEL ACTE QUI, DE LA PART D'UN PARTICULIER, EST UNE MAUVAISE ACTION, DEVIENT, POUR UN NOTAIRE, UN DELIT GRAVE ET, MALGRE CELA, L'ECHEVIN PROULX A FAUSSE SA PAROLE, IL A RENIE SA SIGNATURE.

Il doit à ses électeurs une explication à laquelle il ne peut se soustraire.

PRENANT LA BALANCE QUI DOIT PESER LES ACTES DES REPRESENTANTS DU PEUPLE, JE PLACERAI DANS UN PLATEAU LA SIGNATURE QU'IL DONNAIT AUX CITOYENS DE MONTREAL. (CETTE SIGNATURE DEVAIT VALOIR SON PESANT D'OR.) JE PLACERAI ENSUITE DANS CE MEME PLATEAU TOUS LES CITOYENS DE MONTREAL AVEC LESQUELS L'ECHEVIN PROULX ETAIT LIE, ET JE LUI DEMANDERAI DE DIRE AUX ELECTEURS DE CE QUARTIER CE QU'IL Y AVAIT DE L'AUTRE COTE DE LA BALANCE POUR QUE ÇA PESE PLUS QUE SA SIGNATURE ET PLUS QUE LES CITOYENS DE MONTREAL. LES ELECTEURS ATTENDENT SA REPONSE ET S'IL NE REPOND PAS ILS REPONDRONT POUR LUI.

Le proverbe, "AUX VAINQUEURS

LES DEPOUILLES", ne fut pas oublié par les partisans du projet Payette car le 11 février on décapita 4 échevins qui avaient fait leur devoir en cette occasion; l'échevin Lavallée fut déplacé du comité des Finances et envoyé au comité du feu et de l'éclairage. L'échevin Molson fut envoyé des Finances aux Chemins. L'échevin Levy de la présidence des Marchés fut nommé simple membre de la commission d'Hygiène, et l'échevin DeSerres, des Finances, alla aux parcs et traverses. a décapitation de ces échevins fut regardée par les électeurs, comme un compliment à ceux qui sans avoir donné leur parole, avaient voté dans l'intérêt du peuple.

A l'assemblée précédant la dernière élection, j'avais bien averti les électeurs que M. Proulx ne respecterait pas les signatures données au comité des citoyens et qu'il voterait, comme il l'avait fait antérieurement, en faveur du POWER. Je connaissais ce que sa parole valait et les électeurs verront que je ne me suis pas trompé.

Quant à cette fameuse question de l'éclairage qui restera mémorable dans les annales de la Ville de Montréal, l'échevin Proulx faisait partie de la sous-commission qui fut chargée d'étudier un certain projet. Leur rapport, qui fut retiré, était signé par 5 membres de cette commission, concluait en faveur de la compagnie et recommandait un monopole exclusif de 30 ans pour le gaz et l'électricité.

Le refus par l'échevin Gadbois de signer ce rapport, compliqua le jeu de ceux qui l'avaient signé et ils convoquèrent à la hâte une assemblée de la sous-commission pour 9 hrs du matin. C'ETAIT A BONNE HEURE POUR DES ECHEVINS et l'échevin Yates ne manqua pas de laisser voir son mécontentement. L'on se mit à l'œuvre et l'on prépara un 2ième rapport qui fut présenté au Conseil à sa séance de l'après-midi. Il avait été épuré et amendé à la réunion d'urgence du matin et l'on retira le fameux rapport qui fut la cause de L'ARRESTATION DE L'ECHEVIN PROULX et des autres échevins qui l'avaient signé.

L'échevin Gadbois déclara en plein Conseil que ce rapport avait été adopté IRREGULIEREMENT et FRAUDULEUSEMENT, puis, se tournant vers l'échevin Proulx, il s'écrie : QUE PEUT-ON DIRE D'UN NOTAIRE... non je ne le dirai pas..." Après cette assemblée, cinq échevins, dont le notaire Proulx, ONT ETE ARRETES ET TRADUITS DEVANT LA COUR CRIMINELLE OU LE JUGE PICHE LES A ACQUITTES. Il ne les a pas blanchis et si ces échevins n'étaient pas coupables pourquoi n'ont-ils pas poursuivi pour fausse arrestation M. Asselin qui les avait fait arrêter.

N'est-ce parce qu'ils avaient peur que l'on entrât de nouveau dans les détails de cette scandaleuse affaire ?

Quand l'échevin Proulx a signé le programme du comité des citoyens, IL A ENGAGE SON HONNEUR. SAIT-IL CE QUE SIGNIFIE LE MOT HONNEUR. Boileau a dit dans sa onzième satire :

Le seul honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide.
De regarder en tout la raison et la loi,
D'être doux pour tous et rigoureux pour soi ;
D'accomplir tout le bien que le Ciel nous impose
Et d'être juste enfin, ce seul mot veux tout dire.

La parole donnée est une parole sacrée. Je pourrais citer à l'échevin Proulx qu'au moment de sortir pour aller signer le traité d'Amiens, Lord Cornwallis se trouvant indisposé fit dire au plénipotentiaire français qu'il signerait le lendemain et qu'on pouvait regarder sa signature comme donnée. La nuit suivante arriva un courrier de Londres qui ordonna de suspendre. " J'AI CONCLU répond le ministre anglais à sa cour" et il signe le lendemain malgré la défense, PARCE QU'IL AVAIT ENGAGE SA PAROLE.

Ménage a dit: "L'Honnêteté qui fait qu'un homme est honnête homme est la justesse de l'esprit et l'équité du cœur." NOUS DEVRIONS IMPOSER DES LOIS SPECIALES A L'ECHEVIN PROULX SUR LA QUESTION D'HONNEUR, CAR "IL

FAUT DES DEVOIRS ETABLIS OU CONVENUS POUR QU'IL Y AIT DE L'HONNEUR A LES SUIVRE OU DU DESHONNEUR A S'EN ECARTER.

Enfin, M. Proulx:

"L'honneur est une île escarpée sans bords,
On ne peut plus rentrer quand on en est dehors."

POMPES

La question de l'achat des pompes à l'eau intéresse d'une manière toute spéciale les électeurs du quartier St-Jean-Baptiste et j'attire leur attention sur cette transaction qui fut la cause qu'une grande partie de notre population a eu à souffrir du manque d'eau. On est revenu à l'ancien système de la livraison à la tonne et au seau et cela dans le 20ième siècle! Entourée d'eau, comme est la Ville de Montréal, le majestueux St-Laurent coulant à nos portes, l'on n'en trouvait pas dans le robinet pour la toilette du matin, sans parler du déjeuner que l'on était forcé de prendre sans thé ni café. Vous avez reçu malgré cela des comptes plus exorbitants que jamais, bien que n'ayant presque pas eu d'eau, vous avez été forcé d'en payer le montant. "DURA LEX SED LEX." et vous devez vous soumettre. DANS VOTRE CAS L'ON NE FIT PAS DE REMISE. Et l'échevin Proulx s'inquiéta peu de vos misères, car il avait de l'eau chez lui. Pourquoi n'a-t-il pas réussi à faire remettre à ceux qui en ont été privés le coût de l'eau qui est une des premières nécessités de la vie. LE CHEF CAMPEAU FAISAIT POURTANT PLUS QUE CELA DANS LE CAS DE 56 HOTELIERS DONT JE VOUS ENTRETIENDRAI PLUS TARD. Il y avait plus que la question du montant du compte d'eau, il y avait aussi à considérer l'incommodité dans laquelle on s'était trouvé, et, à mon point de vue, le Conseil, et surtout ceux qui sont responsables de cet état de choses, devraient au moins exiger que la pénalité qui sera imposée à la compagnie McDougall, pour le délai apporté dans la livraison des pompes et qui se chiffre à la somme de $28,825.00 soit distribuée à ceux qui ont souffert du manque d'eau. Ce serait équitable et c'est ce qui devrait être fait.

Que les contribuables qui ont été dans ce cas insistent pour faire valoir leurs droits et ils réussiront même sans l'appui de l'échevin Proulx.

C'est à l'ex-maire Laporte que vous êtes redevables pour la clause fixant la pénalité que la compagnie McDougall devra payer à la Ville. Voyant que les intérêts du peuple étaient sacrifiés par ceux qui votaient en faveur de ce contrat et prévoyant l'impossibilité où se trouverait la compagnie de pouvoir fournir les pompes dans le temps spécifié, il insista pour qu'une clause fut insérée fixant la pénalité à $25.00 pour chaque jour de délai, du 1er au 15 février 1906, et de $50.00 par jour, du 15 février à la date de la livraison. Le contrat fut rempli dans les premiers jours de septembre 1907, SOIT 20 MOIS PLUS TARD QUE LA DATE FIXEE. D'après ce contrat, la Ville achetait au prix de $73,295, deux pompes, l'une électrique, de 5,000,000 de gallons, à raison de $14,188 et l'autre, à vapeur, de 12,000,000 de gallons, à raison de $59,107. De ce montant, la compagnie McDougall déduisait la somme de $10,319, étant le dernier paiement que la ville lui devait sur la pompe électrique de 5,000,000 de gallons du haut niveau que la ville refusait d'accepter et sur laquelle elle avait payé un acompte de $33,000.

D'après l'arrangement intervenu entre le conseil et la compagnie McDougall, la ville lui a remis cette pompe et elle a perdu la somme qu'elle avait payée, sans compter sa part des frais considérables d'un procès onéreux.

Vous trouverez donc que cette transaction a réellement coûté à la ville la somme de $95,876 pour deux pompes d'une capacité de 17,000,000 de gallons quand elle aurait pu acheter de la maison Hawthorne, Davey & Co, et autres, deux pompes de 12,000,000 de gallons chacune, l'une à vapeur à raison de $53,497, l'autre à l'électricité à raison de $12,687, soit deux pompes d'une capacité de 24,000,000 de gallons pour $66,194 au lieu de $95,876 que nous ont coûté

les pompes de McDougall d'une capacité moindre de 7,000,000 de gallons et avec une différence de prix de $29,682 en faveur des autres soumissionnaires.

C'était une préférence scandaleuse au profit de la compagnie McDougall, et si vous prenez en considération les droits de douane dont la maison Hawthorne, Davey & Co., devait tenir compte pour l'entrée de sa pompe au pays, droits se chiffrant à la somme de $9,275.00 sans compter le fret, vous trouverez que la préférence réelle faite à la compagnie McDougall est de $38,957.00.

Un détail important de cette transaction c'est que la pompe à vapeur de 12,000,000 de gallons de Hawthorne, Davey & Co., était d'une capacité de dix millions de livres ("foot pounds") plus considérable que celle de McDougall, d'un PRIX PLUS BAS ET D'UNE CAPACITE PLUS GRANDE: JE DEMANDE A L'ECHEVIN PROULX QUEL POUVAIT BIEN ETRE LE MOTIF QUI LE FAISAIT VOTER EN FAVEUR DES POMPES McDOUGALL. Son vote fut la cause que les contribuables de son quartier furent privés à maintes reprises d'eau pendant au delà de 20 mois.

CARRIERES

A la séance du conseil du 3 juillet, M. Dubuc s'engageait par une soumission à fournir toute la pierre concassée dont la ville aurait besoin à raison de 74 cents la tonne livrée. Outre cela, M. Dubuc payait à la ville un droit de royauté de 16 cents sur chaque tonne de pierre extraite de la carrière vendue ou livrée dans la ville ou ailleurs. L'échevin Larivière prétendit qu'en livrant la carrière à un entrepreneur la ville obtenait la pierre à meilleur marché et que cette exploitation était favorable à la cité sous tous les rapports, que la commission de la voirie avait agi après mûre réflexion et que son rapport avait été fait après une étude sérieuse de la part de ses membres.

L'échevin Payette ne l'entendait pas ainsi; il disait: "Voyons, Messieurs, la corporation a placé dans cette carrière pour plus de $60,000 de capital et ceci est au plus bas chiffre, y a-t-il dans le contrat une clause garantissant au moins le paiement d'un revenu égal à l'intérêt sur ce capital?

"Non. : [illegible] ubuc tire de la "pierre de la carrière, il paiera le "droit de royauté, si au contraire il "lui prend fantaisie de ne rien faire, "nous en serons quitte pour avoir "immobilisé une industrie pendant 5 "ans et l'intérêt de $60,000 sera perdu. Il faudrait que dans le contrat "vous eussiez mis une clause pour "que l'affermage rapportât au moins "l'intérêt sur $60,000. Maintenant, "comment pouvez-vous contrôler l'exploitation? Qui enregistrera le "nombre de tonnes de pierres extraites de la carrière afin de percevoir "le droit de royauté de 16 cents. Il "n'y a aucune prévision du fait dans "le rapport et du contrat. D'ailleurs "ces 16 cents par tonne ne représentent après tout qu'une ridicule rétribution pour l'usage et l'usure du "concasseur et du matériel. Nous ne "recevons donc absolument aucune "compensation par ce contrat. Non, "messieurs, la transaction n'est pas "recommandable et au point de vue "des affaires, c'est impraticable, et "le conseil à mon sens ferait un acte "dérisoire, contraire à l'économie civique en affermant la carrière par "un contrat semblable. Et il ne "pourrait être complice de cette "mauvaise transaction. Vous voulez "que la ville ait des ouvriers, vous "auriez la une belle occasion de les "favoriser en laissant cette exploitation à la ville. Nous en avons ici "beaucoup qui ne peuvent travailler "ailleurs. Allons soyez philanthropes c'est le moment.

Et l'échevin Lavallée parlant dans le même sens disait à ceux qui l'interrompaient tout le temps: "A voir votre acharnement à défendre ce contrat, on croirait que vous êtes payés pour cela." Le mot était violent et il calma les plus frénétiques. LE VOTE SUR CETTE QUESTION IMPORTANTE SE DIVISA EGALEMENT. L'ECHEVIN PROULX NE VOTA NI POUR NI CONTRE, IL PREFERA FUMER SON CIGARE DANS LE VESTIAIRE DU CONSEIL. C'EST COMME CELA QU'IL ENTENDAIT PROTEGER LES OUVRIERS. Le maire Ekers vota contre le contrat ce qu'il

n'aurait pas été obligé de faire SI L'ECHEVIN PROULX N'EUT PAS EU PEUR DE FAIRE SON DEVOIR.

CHEMINS

Quant au département de la Voirie, je suggèrerais que l'enlèvement de la neige des trottoirs soit fait par la ville. A Québec, ce système fonctionne à merveille, et si cet exemple était suivi à Montréal, des milliers de dollars seraient épargnés par la réduction dans le nombre des actions en dommage que la ville supporte de ce chef et qui coûtent aussi cher que coûterait l'enlèvement de la neige. J'ajouterai que Westmount, Outremont et Lachine ont adopté ce système et que les citoyens de ces villes en sont très satisfaits. A Montréal, on se casse le cou l'été sur des trottoirs raboteux, et l'hiver c'est pire. Il y a une chose que vous ne devez pas oublier, c'est qu'advenant un accident sur le trottoir en face de votre maison et la ville étant poursuivie vous êtes aussi mis en cause et vous devez vous défendre et s'il est démontré qu'il y a eu négligence de votre part, c'est vous qui êtes appelé à payer le montant accordé par la cour. Avez-vous pensé à cela ?

Depuis des années cette question a été à l'étude dans la commission des chemins et l'on est porté à croire que ce projet comme bien d'autres d'ailleurs, qui seraient dans l'intérêt des citoyens est considérée par la commission comme une question secondaire et peu importante. ON PREFERE S'OCCUPER DE L'INTERET DE CE CONTRACTEUR-CI ET DE CE CONTRACTEUR-LA. L'on préfère discuter le mérite des dalles en composition douteuse que la ville transporte à ses frais de la cour des contracteurs au lieu des travaux, faisant ainsi un charroyage coûteux que les autres contracteurs sont obligés de faire. Ces pierres sont si fragiles que l'on prend la précaution de les envelopper dans du papier pour les livrer là où se font les travaux.

Pour les pavages permanents, c'est comme pour les trottoirs. NOS RUES PAVEES SONT UNE DISGRACE ET UNE HONTE POUR LA VILLE DE MONTREAL, on est rendu à remplir les trous avec de la cendre comme cela se fait d'ailleurs pour les trottoirs, puis, une fois les trous remplis, on a cru faire son devoir.

On a fait l'essai de bien des pavages à Montréal, mais il reste un fait établi, c'est qu'après 20 ans de trafic, la rue St-Jacques est encore la meilleure de nos rues pavées. DOIT-ON COMPRENDRE qu'il y a vingt ans la GRAISSE était moins chère qu'aujourd'hui et l'asphalte meilleure ? Non, la même qualité d'asphalte peut s'employer. C'est ce que l'on appelle ROCK ASPHALT, mais les échevins aiment mieux ne pas l'employer, car CELA DURE TROP LONGTEMPS. Le macadam de nos rues est mal fait, ce qui est la cause de la malpropreté qui a donné à Montréal la réputation dont se plaignent les citoyens.

Il est question de faire supporter par le propriétaire la moitié du coût du pavage de nos rues. Je n'en suis pas. Ce serait encore une raison pour les propriétaires d'augmenter leurs loyers.

La longueur des rues de Montréal est d'environ 220 MILLES, et pour arroser ces rues, nous n'avons que 88 ARROSOIRS,—soit un parcours de 5 MILLES par arrosoir. Est-il étonnant qu'après cela la poussière nous aveugle et cause des dommages si considérables au commerce et à la santé publique.

Nous avons 30 MILLES de prétendus pavages permanents dont l'arrosage et le nettoyage pour 7 MOIS de l'année COUTE PLUS QUE CELA NE COUTE POUR LA MEME PERIODE DANS LA VILLE DE PARIS et pour 12 mois dans les villes de Boston, Birmingham et Glasgow qui sont l'orgueil de leurs habitants. QU'A FAIT L'ECHEVIN PROULX POUR METTRE FIN A LA MAUVAISE ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT DES CHEMINS ?

POLICE

MAIS CE QUI INTERESSE SURTOUT LES CITOYENS DE MONTREAL, C'EST L'ADMINISTRATION DE LA POLICE SOUS LA

DIRECTION DU NOTAIRE PROULX. Personne ne niera que c'est la pire administration que nous ayions eue depuis que la ville existe, et n'y aurait-il que cela, ce serait suffisant pour renvoyer le président de la commission de police SOUS L'OPPROBE ET LE MEPRIS PUBLIC. Le personnel de la force municipale a été traité avec une injustice et une cruauté sans nom depuis deux ans. La promotion de Holland surtout en est un exemple des plus intéressants.

Le chef avait bien que Holland ne méritait pas la position car il recommandant, lui, un autre officier de la force, le capitaine Coleman, mais Holland reçut la nomination malgré que ses états de service bien connus par la police ne le recommandaient aucunement pour cette position où il se trouvait à supplanter les capitaines et les détectives à qui ce grade appartenait de droit.

J'ACCUSE L'ECHEVIN PROULX d'avoir manqué de justice à l'égard de vieux et fidèles employés, comme il devait y en avoir parmi les capitaines et les détectives et notamment envers le capitaine M -phy, électeur de son quartier, et qualifié sous tout rapport pour la position en question. L'échevin Proulx montra tant de zèle dans cette nomination que le comité des Finances, surpris d'une telle injustice envers les autres employés plus méritants, fixa le salaire de Holland à $1,200.00 au lieu de $1,600 malgré les instances de l'échevin Proulx qui défendait les intérêts de Holland devant ce comité.

Il est notoire que lors des dernières augmentations de salaire votées par le conseil à sa séance du 20 décembre malgré que le comité des finances eut refusé d'augmenter celui du quartier-maître Holland, l'échevin Proulx fit tant de pression et il importuna tant le conseil que le salaire de cet employé fut porté à $1,600.00. POURQUOI TANT DE ZELE DE LA PART DE L'ECHEVIN PROULX? La position, d'après moi, n'est qu'une sinécure qui n'a été créée par l'ex-chef Legault que pour donner l'avantage à l'ex-sous-chef Kehoe qui était incapable de remplir sa position à cause de son âge avancé et pour lui permettre de pouvoir continuer dans la force afin d'avoir droit à sa pension. Il a dû être bien humiliant pour ceux qui méritaient cette position par des années de fidèles services à la ville de se voir supplantés par un subalterne. QU'ONT-ILS PENSE DES RAISONS QUI ONT MOTIVE LA NOMINATION DU LIEUTENANT HOLLAND?

Concernant l'admission et les promotions dans la police, "LE HERALD" DU 12 SEPTEMBRE DISAIT DANS UN ARTICLE EDITORIAL QUE C'ETAIT UN FAIT RECONNU QU'IL FALLAIT PAYER LA BARRIERE POUR L'ADMISSION ET LA PROMOTION DANS LA FORCE. L'accusation était bien grave et il était du devoir de l'échevin Proulx, président du comité de police, de poursuivre ce journal et le forcer à prouver ces avancés. L'HONNEUR DE LA POLICE ET DU COMITE ETAIT EN JEU ET POURTANT ON A LAISSE DIRE... POURQUOI?... LA RUMEUR PUBLIQUE QUI DIT QUE LES POSITIONS SE VENDENT SERAIT-ELLE VRAIE?

L'intervention des échevins empêche la police de faire son devoir et des officiers supérieurs ont été menacés de perdre leur position s'ils continuaient leur campagne contre ceux qui agissaient en contravention avec la loi.

L'encouragement des abus est clairement prouvé. Le règlement par le chef des causes des 56 hôteliers inscrites dans la Cour du Recorder et étouffées hors de la connaissance des juges moyennant un paiement de $6.60 de frais sans amende démontre un état de choses qui ne serait pas permis dans aucune autre ville bien administrée. ET POURQUOI L'ECHEVIN PROULX, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA POLICE, EST-IL RESTE SI INDIFFERENT A CE DENI DE LA JUSTICE? Il est reconnu qu'un certificat de licence vaut à Montréal, au moins $10,000 et parmi ces 56 FAVORIS du chef de police, il s'en trouvait qui en était à leur TROISIEME OFFENSE, et la loi dit que dans leur cas, leur licence aurait dû être annulée, malgré cela

le chef retirait la cause toujours pour le paiement des frais, soit $6.60. N'est-ce pas que ce n'était pas cher quant un certificat de licence vaut $10,000 ? Le chef savait bien cela et, malgre que L'ARTICLE 222 de la loi des licences de la province de Québec dise formellement: "QU'IL N'Y AURA AUCUNE REMISSION DE L'AMENDE IMPOSEE NI AUCUNE SUSPENSION DES PROCEDES INSTITUES EN VERTU DE LA PRESENTE LOI SOIT AVANT OU APRES JUGEMENT ET QUE LES POUVOIRS CONFERES AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL EN VERTU DE L'ARTICLE 825 NE S'APPLIQUENT PAS DANS CES CAS. LE CHEF DIS-IL A EMPECHER L'APPLICATION DE LA LOI.

POURQUOI DONC le chef a-t-il agi comme il l'a fait. QUELS ETAIENT SES MOTIFS ? puisque la couronne elle-même n'a pas le droit d'intervenir, pourquoi le chef de police l'a-t-il fait ? D'APRES L'ARTICLE 116 DE LA LOI DES LICENCES, LE CHEF DE POLICE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE $50.00 OU TROIS MOIS DE PRISON POUR CHAQUE CAUSE QU'IL A REGLEE HORS DE COUR, et comment se fait-il que l'échevin Proulx, président de la commission de police N'OSE RIEN DIRE NI RIEN FAIRE. Le chef a pris sur lui la responsabilité de cette affaire, mais IL N'EST PAS SEUL A BLAMER, comme le dérouera l'enquête qui aura lieu sous peu. Il est bon de vous faire remarquer que la préférence du chef pour ces 56 hôteliers ne s'étendait pas à tous les hôteliers, car du 1er janvier au 19 août, date à laquelle ces règlements hors de cour cessent abruptement, il y avait audelà de 150 causes de prises contre les hôteliers pour la vente du dimanche. Pourquoi n'a-t-il pas agi avec la même CLEMENCE envers les autres ? La protection du chef et de ceux qui l'ont avisé d'agir ainsi pour un grand nombre d'hôteliers est donc clairement prouvée. Que dire de ceux qui ne sont jamais arrêtés et qui sont bien connus par les autorités pour vendre en contravention avec la loi ? Pourquoi ces hôteliers sont-ils plus exempts que les autres ? LA GRANDE MAJORITE DES HOTELIERS OBSERVANT LES REGLEMENTS JE NE VOIS PAS POURQUOI L'ON PERMET QUE LES AUTRES LEUR FASSE UNE CONCURRENCE INJUSTE EN LEUR PERMETTANT DE VENDRE LE DIMANCHE.

LE CHEF CAMPEAU N'AURAIT PAS MANQUE A SON DEVOIR AUSSI SOUVENT QU'IL L'A FAIT S'IL NE SUBISSAIT EVIDEMMENT L'INFLUENCE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA POLICE.

Du règlement hors de cour de ces 56 actions, la ville a perdu une somme de près de $2,000. Est-ce qu'il n'était pas du devoir de l'échevin Proulx d'exiger du chef le remboursement de ce montant, car la ville n'était pas assez riche pour subir une perte semblable ? Il résulte donc de l'action du chef qu'une grande illégalité a été commise, qu'une protection existe pour certains hôteliers, et c'est L'ECRASEMENT du FAIBLE par le FORT. La loi devrait être égale pour tous. L'EXEMPLE DONNE PAR LE CHEF est déplorable, car, pour les officiers et les constables, il devrait être LA PERSONIFICATION DE LA DROITURE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SON DEVOIR.

N'est-il pas évident que chaque homme dans la Force PEUT EGALEMENT dans sa sphère avoir autant de droit d'agir comme le chef le fait et libérer à sa discrétion ceux qu'il doit arrêter ?

S'IL EST CLAIREMENT PROUVE qu'il existe une protection pour certains hôteliers et que la loi concernant la vente illégale des liqueurs n'est pas appliquée et mise en force, la même protection existe-t-elle pour les maisons de prostitution ? Le "STANDARD" du 6 juillet 1907, parlant sur ce sujet disait ceci : "UN FAIT CURIEUX EST QUE BIEN QUE L'AN DERNIER IL Y EUT 111 ARRESTATIONS, IL Y EN A EU MOINS DE 30 DURANT LES PREMIERS 6 MOIS DE L'ANNEE. CE N'EST PAS UN ARGUMENT QU'IL Y AIT MOINS DE

VICE, QUAND IL EST RECONNU QU'IL Y EN A PLUS QUE JAMAIS, QUE PLUSIEURS MAISONS SONT ARRETEES A PERIODES FIXES, QUE D'AUTRES BIEN CONNUES DE LA POLICE NE LE SONT JAMAIS." J'AJOUTERAI QUE DANS CERTAINS CAS L'ARRESTATION SE FAIT AVEC BEAUCOUP D'EGARDS, CAR CES MAISONS SONT FREQUENTEES PAR UNE CLASSE FAVORISEE; DANS D'AUTRES, TROP PAUVRES, L'ARRESTATION SE FAIT BRUTALEMENT AVEC LA PATROUILLE ET L'ON N'ACCEPTE PAS DE CAUTIONNEMENT."

QU'EST-CE QUE L'ECHEVIN PROULX a répondu à cette accusation du "Standard"? QU'A FAIT LE CHEF? Des demandes d'enquêtes concernant l'administration de la police ont été faites par les citoyens; l'enquête s'imposait d'elle-même par les accusations formulées par les journaux. Quelle était l'attitude de l'échevin Proulx au milieu de toute cette eau sale qui était lancée sur son administration? Est-ce que sa position de président n'aurait pas dû le rendre jaloux de la bonne administration de son département et lui faire accorder une enquête? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? On a préféré annoncer dans les journaux que ceux qui avaient des plaintes à faire devaient se présenter devant le comité de police. QUELLE COMEDIE! LES ACCUSES SE JUGEANT EUX-MEMES! L'action des membres du comité de police en cette circonstance restera comme une preuve évidente de leur refus de faire le jour sur les accusations portées contre leur administration.

EN FACE DE L'ATTITUDE ACTUELLE DE L'ECHEVIN PROULX, il est intéressant de vous citer ce qu'il disait après sa nomination comme président de la commission de police à la séance du 21 Février 1906. "IL N'AVAIT AUCUN DOUTE QUE LES MEMBRES DE LA COMMISSION METTRAIENT TOUS LEURS EFFORTS A L'AMELIORATION DE LA MORALITE DE LA VILLE ET EMPECHERAIENT LA VENTE DES LIQUEURS ENIVRANTES, APRES LES HEURES réglémentaires. Et les sept membres de la commission promettaient leur appui pour que la loi fut STRICTEMENT OBSERVEE LE DIMANCHE. Dans l'administration de son département, l'échevin Proulx a MANQUE A SA PAROLE COMME IL L'A FAIT DURANT TOUTE SA CARRIERE MUNICIPALE. En vue de ces promesses, LES ELECTEURS DOIVENT JUGER LA CONDUITE DE L'ECHEVIN PROULX COMME C'EST LEUR DEVOIR DE LE FAIRE. LEUR JUGEMENT SERA D'AUTANT PLUS JUSTE QU'IL SERA PLUS SEVERE.



M. VANDELAC

DE M. VANDELAC, j'ai peu de choses à dire. CANDIDAT EN 1902, SUPPORTE PAR LES TRUSTS, IL FIT LA LUTTE A CELUI DU PARTI DE LA REFORME.

CANDIDAT EN 1904 IL OPPOSA L'ECHEVIN PROULX QUI ETAIT ALORS SUPPORTE PAR LES ECHEVINS LAPORTE, VALLIERES ET AMES.

JE VOUS DEMANDE DONC SI M. VANDELAC N'AURAIT PAS VOTE COMME L'ECHEVIN PROULX L'A FAIT LORSQU'IL ETAIT, LUI-MEME, APPUYE PAR CEUX AVEC QUI L'ECHEVIN PROULX S'ALLIA APRES SA TRAHISON AU PARTI DE LA REFORME.

EN 1906, J'AI SUPPORTE M. VANDELAC PARCE QUE TOUT INCAPABLE QU'IL ETAIT DE FAIRE UN BON ECHEVIN, IL ETAIT CEPENDANT PREFERABLE A L'ECHEVIN PROULX QUI NOUS AVAIT DONNE DES PREUVES EVIDENTES DE SA MAUVAISE FOI ET DE SA TRAHISON.

JE CONSIDERE AUJOURD'HUI M. VANDELAC COMME LE MEME HOMME QU'IL ETAIT EN 1902, 1904 ET 1906.

Je vous ai prouvé que l'administration de la ville est entre les mains de personnes incompétentes. La majorité des échevins sont des Canadiens-français, et c'est pour nous leurs compatriotes un sujet de gloire de constater qu'il en est ainsi, mais il ne faut pas abuser de cette situation. Quand aujourd'hui on fait une critique quelconque des actes du Conseil de Ville les échevins s'écrient: "ON NOUS ATTAQUE ; VOUS ATTAQUEZ LA NATIONALITE CANADIENNE-FRANÇAISE, VOUS DIMINUEZ NOTRE PRESTIGE." C'est là le dernier espoir de gens qui ne veulent pas expliquer leur conduite par des arguments. NOTRE NATIONALITE N'A RIEN A GAGNER, MAIS ELLE A TOUT A PERDRE D'UNE ADMINISTRATION MALHONNETE. Il ne faut pas se servir D'UN DRAPEAU pour couvrir l'incapacité ou la mauvaise administration.

Le motto de la ville de Montréal est: "CONCORDIA SALUS". Le Salut de la Concorde. Ne veut-il pas dire que toutes les races doivent oublier leurs préjugés pour s'unir dans la paix et le travail afin de faire prospérer cette belle métropole du Canada? Voulez-vous que plus tard, il soit dit que sous le régime des Canadiens-français, Montréal a eu de mauvaises administrations. Alors mettez fin aux abus quels que soient les coupables, punissez-les.

Notre race est capable de bien gouverner une ville. CAR C'EST LA RACE FRANÇAISE QUI A FAIT DE PARIS, LA PLUS BELLE VILLE DU MONDE ET DE LA FRANCE, LE PAYS LE PLUS RICHE. Les nôtres ont prouvé ce qu'ils peuvent accomplir pour le progrès et le commerce. Regardez la BANQUE HOCHELAGA la BANQUE D'EPARGNES, la BANQUE PROVINCIALE la BANQUE NATIONALE, les maisons Beauchemin, Hudon Hébert, Chaput Fils, Laporte Martin, Boivin Wilson, Rolland, E. H. Lemay Hudon & Orsali, Chs. Desjardins, L. O. Grothé, Dupuis Frères, Goulet Frères, etc., etc., ne sont-elles pas les gloires de notre province et ne sont-elles pas dirigées par des Canadiens-français?

IL FUT UN HOMME qui, DANS LE QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE A ACCOMPLI DES OEUVRES DURABLES et a GAGNE LA CONFIANCE DE SES CONCITOYENS UN HOMME QUI A REMPLI TOUTES LES POSITIONS HONORIFIQUES DE SON VILLAGE, DE SA VILLE, DE SA CITE, DEPUIS CELLE D'HUMBLE CONSEILLER JUSQU'A CELLE DE MAIRE DE CETTE GRANDE METROPOLE UN HOMME QUI A ENCOURAGE L'INDUSTRIE, PROTEGE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET QUE VOUS AVEZ CONNU ET ESTIME. CET HOMME ETAIT MON PERE. Et aujourd'hui, à la veille d'entrer dans le conseil de ville de Montréal, si on me demandait: "quel sera mon programme", je répondrais ; "SUIVRE SON EXEMPLE."

C'EST POURQUOI, Messieurs, je vous demande votre vote et VOTRE APPUI le 3 février prochain

Répondez Mr. Proulx ?



Vous étiez engage, Mr. Proulx, à prendre l'intérêt des Citoyens sur la question du Gaz et de l'Électricité. Vous avez renié votre signature. Qu'y avait-il dans la balance pour que ça pèse plus que votre signature et plus que les citoyens de Montréal ? Les Électeurs sont encore à attendre votre réponse !